



**Procès-verbal de la réunion du
Conseil de la MRC Avignon
tenue le 11 février 2026, à 19 h 30, à Maria**

Sont présents(es) : Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet
Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion
Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise
Monsieur Lucien Leblanc , Conseiller Municipalité de Ristigouche-Sud-Est
Madame Nancy Arsenault , mairesse de L'Ascension-de-Patapédia
Madame Patricia Chartier , mairesse de Maria
Monsieur Jean-Paul Landry , maire de Saint-André-de-Restigouche
Monsieur Régis Leblanc , représentant de Carleton-sur-Mer
Monsieur Serge Normandeau , maire de Matapédia
Monsieur Richard St-Laurent , maire de Nouvelle

Sont absents(es) : Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est
Monsieur Sylvain Roy , préfet suppléant et maire d'Escuminac

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 10 décembre 2025
5. Finances et administration
 - 5.1. Modification de signataire relativement aux effets bancaires de la MRC (préfet suppléant)
 - 5.2. Adoption de la mise à jour de l'organigramme de la MRC
 - 5.3. Approbation des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2025
 - 5.4. Demande de rencontre avec le MAMH concernant le FRR
 - 5.5. Demande à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour le transfert du contrat de recyclage à la Régie des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RMRAB)
 - 5.6. Dépôt de candidature du projet Emporte-moi de la MRC Avignon au prix Mérite municipal - Prix Municipalité et développement durable
6. Services techniques et évaluation

- 6.1. Résolution pour l'octroi du contrat concernant l'acquisition du Groupe Altus par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 6.2. Approbation de l'offre de services de Viviane Morin, Analyse & accompagnement - inspection municipale
7. Aménagement du territoire
 - 7.1. Ville de Carleton-sur-Mer : analyse de conformité du règlement numéro 2025-503
 - 7.2. Municipalité de Pointe-à-la-Croix : analyse de conformité du règlement numéro 2025-422
 - 7.3. Municipalité de Nouvelle : analyse de conformité du règlement numéro 450
 - 7.4. Constitution d'une commission de consultation relativement à l'énoncé de vision stratégique du territoire de la MRC Avignon
 - 7.5. Adoption du projet de vision stratégique – révision du SAD
 - 7.6. Demande de recommandation de la CPTAQ – Demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et d'aliénation – Municipalité de Maria
 - 7.7. Nomination d'un fonctionnaire désigné (inspecteur régional)
8. Développement économique
 - 8.1. Approbation de contrat – Offre de services pour la gestion des communications du Réseau Mentorat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - 8.2. Autorisation de dépôt d'une demande PAPDE tourisme
 - 8.3. Adoption du Plan commun en développement économique modifié et de la contribution de la MRC
 - 8.4. Approbation de contrat – projet mariculture
9. Développement territorial et social
 - 9.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations du comité d'analyse
 - 9.1.1. Fonds Boralex
 - 9.1.2. Fonds de développement social FLAC
 - 9.1.3. Fonds Innergex
 - 9.1.4. Fonds de soutien aux initiatives culturelles
 - 9.2. Autorisation de signature et dépôt - Programme d'entente en patrimoine (PEP)
 - 9.3. Résolution concernant une demande au gouvernement du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et aux restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires
10. Sécurité publique
 - 10.1. Autorisation de signataires et contribution - Cadets 2026
11. Ressources humaines
 - 11.1. Confirmation d'embauche – Inspection municipale

- 11.2. Approbation de la proposition de l'offre de services de SCE – Embauche de la DGA-RAF et du processus de dotation
- 11.3. Changement de poste – agente de développement économique
- 11.4. Approbation du processus de dotation d'un poste contractuel d'agent.e de communication - création de contenu et gestion des communautés numériques
- 12. Divers
- 13. Correspondance
 - 13.1. Liste de correspondances
- 14. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour
- 15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

Monsieur Mathieu Lapointe souhaite la bienvenue à ses collègues.

Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la rencontre à 19 h 30.

À moins d'indication contraire, le vote du préfet n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2026-02-11-001

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 11 février 2026*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 10 décembre 2025

CMRC-2026-02-11-002

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 10 décembre 2025*. 19 pages.

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 10 décembre 2025.

5. Finances et administration

5.1. Modification de signataire relativement aux effets bancaires de la MRC (préfet suppléant)

CMRC-2026-02-11-003

Résolution concernant une modification de signataire relativement aux effets bancaires de la MRC

CONSIDÉRANT que l'administration de la MRC Avignon a deux signatures pour les effets bancaires et requiert la nomination de trois signataires des effets bancaires pour pallier aux absences;

CONSIDÉRANT que les trois signataires au registre sont monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Lapointe, préfet et madame Nicole Lagacé;

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2025 et les changements au sein du Conseil de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un remplaçant ou une remplaçante comme signataire des effets bancaires en remplacement de Mme Nicole Lagacé;

CONSIDÉRANT que la pratique actuelle est de nommer le greffier-trésorier, le préfet et le préfet suppléant comme signataire des effets bancaires;

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

De nommer M. Sylvain Roy, préfet suppléant, troisième signataire des effets bancaires à la MRC Avignon et par la même résolution, d'annuler les autorisations de signature de Mme Nicole Lagacé.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

5.2. Adoption de la mise à jour de l'organigramme de la MRC

CMRC-2026-02-11-004

Résolution concernant l'adoption de la mise à jour de l'organigramme de la MRC

CONSIDÉRANT les travaux de planification et d'amélioration menés lors du processus budgétaire 2026;

CONSIDÉRANT les besoins de modification de la structure d'encadrement de l'équipe de la MRC;

CONSIDÉRANT les propositions d'ajustement soumises, entre autres la création d'un poste de DGA et responsable de l'administration et des finances, des coordinations en développement et en aménagement/responsable de l'inspection municipale et le retrait des postes de chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nancy Arsenault
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon adopte l'organigramme modifié en date du 11 février 2026 qui intègre deux coordinations en aménagement/inspection et en développement, modifie le poste de DGA et de coordination aux finances et retire les postes de chef d'équipe.

Extrait de résolution : Équipe de la MRC Avignon

5.3. Approbation des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2025

CMRC-2026-02-11-005

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Déboursés de novembre et décembre 2025*. 21 pages.

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

D'approuver les déboursés pour les mois de novembre et décembre 2025.

5.4. Demande de rencontre avec le MAMH concernant le FRR

CMRC-2026-02-11-006

Résolution concernant une demande de rencontre avec le MAMH concernant le FRR

CONSIDÉRANT l'offre de rencontre du MAMH afin de présenter le volet 4 du FRR - Coopération et gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT l'importance de rencontrer les autorités du MAMH au moins une fois par année afin de discuter des dossiers, des enjeux et des priorités;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC Avignon a besoin d'une mise à jour concernant le Fonds régions et ruralité, incluant le Volet 4 Coopération et gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est inhabituel qu'un ministère requière de la MRC une résolution afin d'accepter une demande de rencontre et de la justifier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon :

- demande une rencontre sur le sujet du FRR avec la direction régionale du MAMH le 11 mars 2026;
- demande des explications concernant la demande de résolution pour une telle rencontre;
- s'objecte en regard de cette nouvelle façon de faire qui ne correspond pas à une approche partenariale et alourdit les relations entre les organisations,

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Dany Savoie, directeur régional MAMH

5.5. Demande à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour le transfert du contrat de recyclage à la Régie des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RMRAB)

CMRC-2026-02-11-007

Résolution concernant une demande à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour le transfert du contrat MRC Avignon - ÉEQ pour la gestion de la collecte des matières recyclables à la Régie des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RMRAB)

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon gère le contrat de collecte des matières recyclables et autres services liés sur le territoire des municipalités des MRC Avignon et Bonaventure;

CONSIDÉRANT que ce contrat est rendu possible grâce à une entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon requiert de ne plus supporter cette responsabilité et demande un transfert du contrat et de sa gestion à la Régie des 24 municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT que ce transfert permettra un meilleur service;

CONSIDÉRANT que le contrat liant la MRC et ÉEQ requiert d'informer les parties au moins 4 mois avant la date prévue de modification;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon s'est entendue avec la RMRAB pour que cette dernière prenne en charge le contrat avec ÉEQ à partir du 1^{er} juillet 2026;

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon demande et informe ÉEQ de sa volonté de transférer le contrat pour la collecte des matières recyclables et autres services qu'elle a avec ÉEQ ainsi que le contrat de service lié à cette entente qu'elle a contractée avec MATREC suite à l'appel d'offres de novembre 2024;

Que la MRC Avignon informe ÉEQ qu'elle a conclu une entente de principe avec la RMRAB afin que cette dernière prenne à charge les contrats dans les meilleurs délais;

Que le Conseil de la MRC Avignon mandate le directeur général et le préfet afin de négocier et prendre arrangement avec ÉEQ afin que ce transfert de responsabilité s'effectue au plus tard le 30 juin 2026.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, ÉEQ, Cathy Cauvier, directrice générale de la RMRAB et Colin Lafleur, agent en gestion de risque et planification

5.6. Dépôt de candidature du projet Emporte-moi de la MRC Avignon au prix Mérite municipal - Prix Municipalité et développement durable

CMRC-2026-02-11-008

Résolution concernant le dépôt de candidature du projet Emporte-moi de la MRC Avignon au prix Mérite municipal - Prix Municipalité et développement durable

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC Avignon dans la mise en œuvre de projets, de planification et d'actions permettant de travailler les 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies et les 16 principes de développement durable du gouvernement du Québec, tant au sein de l'organisation qu'auprès des communautés et municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que depuis 5 ans, la MRC a élaboré et déployé le projet Emporte-moi, visant entre autres à réduire les matières résiduelles et favoriser l'achat local;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- soumette sa candidature pour le projet Emporte-moi prix Mérite municipal - Prix Municipalité et développement durable;
- autorise et mandate David Bourdages, directeur général, à signer le formulaire et tout document requis.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Aude Buévoz, directrice générale adjointe

6. Services techniques et évaluation

6.1. Résolution pour l'octroi du contrat concernant l'acquisition du Groupe Altus par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CMRC-2026-02-11-009

Résolution concernant l'acquisition du Groupe Altus par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – octroi du contrat

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a accordé au Groupe Altus Ltée, à la suite de l'appel d'offres effectué par la MRC de Bonaventure, un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière partagé avec cette dernière;

CONSIDÉRANT que le Groupe Altus Ltée a cédé à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) (ci-après : « Fédération ») son entreprise d'évaluation foncière municipale pour le Québec, incluant tous les employés qui y sont rattachés, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT que la Fédération, par cette transaction, a également acquis les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel « Sigale »;

CONSIDÉRANT que la FQM Services, coopérative de solidarité qui exploite le service d'évaluation foncière municipale de la Fédération et cette dernière, sont disposées à conclure avec la MRC Avignon et Bonaventure, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, un contrat d'évaluation foncière reprenant, avec les adaptations nécessaires, les mêmes termes et conditions que le contrat partagé accordé précédemment au Groupe Altus Ltée (même équipe d'employés, même prix et même terme);

CONSIDÉRANT que la FQM Services, coopérative de solidarité et la Fédération sont autorisées à conclure des contrats de service de gré à gré avec les municipalités, sans limites de montant;

CONSIDÉRANT que la FQM Services, coopérative de solidarité et la Fédération sont autorisées à conclure de tels contrats sans détenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics;

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

- Que le préambule fasse partie de la présente résolution;
- Que le Conseil de la MRC Avignon octroie, en faisant les adaptations nécessaires, le contrat pour services professionnels en évaluation foncière du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 à la FQM Services, coopérative de solidarité et à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) selon les termes et conditions du contrat partagé intervenu précédemment avec le Groupe Altus Ltée;
- Que la MRC Avignon informe la MRC de Bonaventure de cette décision;
- Que la MRC Avignon mandate son directeur général, monsieur David Bourdages, afin de mettre en oeuvre cette décision contractuelle.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et François Bujold, directeur général, MRC de Bonaventure

6.2. Approbation de l'offre de services de Viviane Morin, Analyse & accompagnement - inspection municipale

CMRC-2026-02-11-010

Résolution concernant l'approbation de l'offre de services de Viviane Morin, Analyse & accompagnement - inspection municipale

CONSIDÉRANT les besoins temporaires en inspection municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation de mettre fin aux services d'URBATEK et de les remplacer par ceux de Viviane Morin, Analyse & accompagnement;

CONSIDÉRANT le besoin d'un soutien ponctuel afin d'éviter les surcharges, assurer les services minimaux requis et mener à bien l'entente de service en inspection municipale selon les balises;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Lucien Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- accepte la proposition de services de Viviane Morin, Analyse & accompagnement pour une dépense totale n'excédant pas 15 000 \$ et que ledit montant soit couvert comme prévu au budget du service d'inspection municipale;
- autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

7. Aménagement du territoire

7.1. Ville de Carleton-sur-Mer : analyse de conformité du règlement numéro 2025-503

CMRC-2026-02-11-011

Documents déposés :

- Résolution 2512-271_Adooption règlement 2025-503
- Règlement 2025503_Concordance SAD

Résolution concernant la délivrance d'un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2025-503

CONSIDÉRANT le règlement n° 2025-503 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2025-503 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon ;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Richard St-Laurent
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement 2025-503 : Règlement de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-cn et 106- ha, adopté suivant la résolution n° 25-12-271 du 8 décembre 2025.

Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer, Louis Breton, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, ville de Carleton-sur-Mer et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.2. Municipalité de Pointe-à-la-Croix : analyse de conformité du règlement numéro 2025-422

CMRC-2026-02-11-012

Documents déposés :

- Résolution 260203-604 _Adoption règlement 25-422
- Règlement 25422
- Zone PU3

Résolution concernant la délivrance d'un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 25-422

CONSIDÉRANT le règlement n° 25-422 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement no 25-422 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement # 25-422 modifiant le règlement de zonage 21-369 afin de permettre des usages spécifiquement autorisés dans la zone pu-3 pour opérer un garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux) - CUBF 4222, adopté suivant la résolution n° 26-0203-604 du 3 février 2026.

Extrait de résolution : André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix, Nathalie Pitre, adjointe administrative, municipalité de Pointe-à-la-Croix et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.3. Municipalité de Nouvelle : analyse de conformité du règlement numéro 450

CMRC-2026-02-11-013

Documents déposés :

- Résolution 260203-604 _Adoption règlement 450
- Règlement 450

Résolution concernant la délivrance d'un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 450

CONSIDÉRANT le règlement n° 450 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 450 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le *Règlement # 450 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à ajouter à la grille des spécifications l'usage « transport et activités connexes » comme usage autorisé dans la zone 141-IC, à modifier l'article 3.3.7.2 et abrogeant le règlement numéro 449, adopté suivant la résolution n° 26-0203-604 du 10 novembre 2025.*

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle, Isabelle Boudreau, responsable de l'urbanisme, municipalité de Nouvelle et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.4. Constitution d'une commission de consultation relativement à l'énoncé de vision stratégique du territoire de la MRC Avignon

CMRC-2026-02-11-014

Résolution concernant la constitution d'une commission de consultation relativement à l'énoncé de vision stratégique du territoire de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que la MRC a l'obligation de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de vision stratégique, conformément à l'article 2.3 de la LAU, lequel servira de base et orientera la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté par la résolution CMRC-2026-02-11-015 en séance ordinaire le 11 février 2026 un projet d'énoncé de vision stratégique du territoire de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que l'article 2.9 de la LAU indique que la MRC doit tenir ses assemblées publiques relativement à l'adoption d'un énoncé de vision stratégique par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée des membres de celui-ci qu'il désigne et présidée par le premier dirigeant ou par un autre membre de la commission désigné par le premier dirigeant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.18 de la LAU, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire et que le total des populations des municipalités sur le territoire desquelles sont tenues les assemblées doit représenter au moins les deux tiers de la population de la MRC;

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC crée une commission de consultation ayant pour objectif de tenir les assemblées publiques prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à l'adoption de l'énoncé de vision stratégique de la MRC Avignon et nomme Mathieu Lapointe, préfet de la MRC Avignon à titre de président de la commission ainsi que Patricia Chartier, mairesse de la municipalité de Maria et Sylvain Roy, maire de la municipalité d'Escuminac à titre de commissaires.

Original : Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales du Québec

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon, Dany Voyer, aménagiste, MRC de Bonaventure, Sophie Moise, aménagiste, MRC de La Matapédia et les municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon

7.5. Adoption du projet de vision stratégique – révision du SAD

CMRC-2026-02-11-015

Document déposé :

- Projet d'énoncé de vision stratégique pour le territoire de la MRC Avignon.

Résolution concernant l'adoption du projet d'énoncé de vision stratégique du territoire de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 et que de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation impose la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'assurer sa conformité aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, au plus tard le 1^{er} décembre 2027, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que la MRC a l'obligation de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de vision stratégique, conformément à l'article 2.3 de la LAU, lequel servira de base et orientera la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

CONSIDÉRANT que la MRC a mené une démarche de consultation publique à l'automne 2024 et à l'hiver 2025 afin d'enrichir l'énoncé de vision stratégique et d'arrimer une vision commune de notre collectivité dans la révision du SAD;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.18 de la LAU, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire et que le total des populations des municipalités sur le territoire desquelles sont tenues les assemblées doit représenter au moins les deux tiers de la population de la MRC;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2026, le Conseil de la MRC a adopté une résolution afin de constituer une commission chargée spécifiquement de mener les consultations publiques en vertu de l'article 2.18 de la LAU.;

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que :

1. le Conseil de la MRC adopte le projet d'énoncé de vision stratégique intitulé " Projet d'énoncé de vision stratégique pour le territoire de la MRC Avignon ";
2. les dates, les heures et les lieux des assemblées publiques de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique soient déterminés par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Original : Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales du Québec

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon, Dany Voyer, aménagiste, MRC de Bonaventure, Sophie Moïse, aménagiste, MRC de La Matapédia et municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon

7.6. Demande de recommandation de la CPTAQ – Demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et d'aliénation – Municipalité de Maria

CMRC-2026-02-11-016

Document déposé :

- Plan de localisation Chemin temporaire projeté

Résolution concernant une demande de recommandation de la CPTAQ - Demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et d'aliénation - Municipalité de Maria

CONSIDÉRANT que la municipalité de Maria a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») dans le but d'obtenir d'utiliser une partie des lots 4 733 401 et 4 733 402 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture, soit pour construire et utiliser un chemin temporaire pour le transport de résidences à des fins de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend utiliser le chemin temporaire afin de transporter les résidences depuis le secteur de la Pointe-Verte vers le secteur de la rue des Faisans dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques et aux risques côtiers;

CONSIDÉRANT que les sols des lots qui font l'objet de la demande comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages en raison d'une basse fertilité ou d'un excès d'humidité (classe $4^7_F 4^3_W$);

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend remettre à l'état initial l'emprise utilisée aux fins de chemin temporaire au terme des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit mettre en œuvre des mesures de mitigation des effets sur l'agriculture, notamment la sauvegarde de la couche de sol arable et la supervision des travaux par un agronome;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'entraînerait aucune conséquence sur les activités d'élevage et d'épandage de déjections animales;

CONSIDÉRANT que les autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne sont pas disponibles en raison de contraintes sur les plans technique, logistique et financier;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont situés dans un milieu agricole dynamique au sens du RCI 2008-004-R;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit que l'implantation d'un service ou d'un équipement d'utilité publique, de transport ou de communication est autorisée sous réserve qu'elle s'effectue dans les secteurs de moindre impact pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le chemin temporaire emprunte principalement des chemins de ferme ainsi qu'une piste d'aviation;

CONSIDÉRANT que le site retenu pour la construction d'un chemin temporaire est donc le site de moindre impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont compris dans l'affectation « Agriculture » au sens du schéma d'aménagement et de développement 004-87;

CONSIDÉRANT que ledit schéma prévoit l'orientation « Utiliser les ressources du territoire de manière rationnelle » et l'objectif « Maximiser la vocation agricole de la MRC » en découlant;

CONSIDÉRANT que la demande de la municipalité de Maria ne compromet pas l'atteinte de cet objectif en raison du caractère temporaire et du soin apporté aux mesures de mitigation;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet suit un échéancier serré dicté par différentes ententes avec les partenaires gouvernementaux, les fournisseurs de services publics, les sous-traitants, les centres de recherche et les consultants;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC Avignon :

- avise la CPTAQ que la demande de la municipalité de Maria est conforme au règlement de contrôle intérimaire 2008004-R;
- avise la CPTAQ que la demande de la municipalité de Maria est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement 00487;
- recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction et l'utilisation d'un chemin temporaire destiné au transport de résidences à des fins de sécurité civile;
- appuie la demande de préséance de la Municipalité de Maria;
- informe la CPTAQ qu'il entend renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 60.1 LPTAA advenant une orientation préliminaire favorable assortie de conditions relatives à la supervision des travaux par un agronome et la remise en état du site;
- demande au syndicat local Avignon de l'Union des producteurs agricoles (UPAAvignon) d'appuyer la demande;
- invite l'UPA Avignon à renoncer au délai de 30 jours prévu à l'article 60.1 LPTAA advenant une orientation préliminaire favorable assortie de conditions relatives à la supervision des travaux par un agronome et la remise en état du site.

ORIGINAL : CPTAQ

Extrait de résolution : Thomas Romagné, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Maria, Luce Plourde, agente de liaison - Cadre de prévention des sinistres, municipalité de Maria, Guy Gallant, directeur général, UPA, Véronique Babin-Roussel, conseillère aux entreprises, communications et vie syndicale, UPA et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.7. Nomination d'un fonctionnaire désigné (inspecteur régional)

CMRC-2026-02-11-017

Résolution concernant la nomination d'un fonctionnaire désigné (inspecteur régional)

CONSIDÉRANT que les règlements, les politiques et les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Avignon requièrent la nomination de fonctionnaires désignés, aussi appelés inspecteurs régionaux, afin de veiller à l'application ainsi qu'à la délivrance des permis et certificats relatifs à ces règlements;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres règlements provinciaux requièrent également la nomination d'un fonctionnaire désigné pour leur application;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

QUE la MRC Avignon nomme Samuel Landry à titre de « fonctionnaire désigné » principal aussi appelé « inspecteur régional » pour veiller à l'application des règlements, des politiques et des règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC, ainsi que des autres règlements à sa charge, sur l'ensemble du territoire de la MRC Avignon, notamment et sans s'y limiter les suivants :

Règlements de contrôle intérimaire MRC Avignon

- 02083_RCI-Lotissement construction
- 2003002_RCI-Forte charge d'odeurs
- 2004001_RCI-Eolien
- 2006_004_RCIChemin de fer
- 2008_004_RCIRelatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente
- 2013006_RCI-Vehicule hors route

Règlements MRC Avignon

- 00487_Shémas d'aménagement et de développement (SAD)
- 2023001_Démolition d'immeubles
- 2023002_Exploitation forêt privée

Politique MRC Avignon

- Politique gestion cours d'eau municipaux_20071128

Règlements provinciaux

- Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q2, r. 35.2)

QUE dans le cadre de ses fonctions, le fonctionnaire désigné soit autorisé à inspecter le territoire de la MRC Avignon ainsi que les propriétés afin de prendre et de recueillir toutes informations afin de s'assurer du respect de ces règlements. Il est également convenu

que, lors des inspections du territoire et des propriétés, le fonctionnaire désigné pour l'application des règlements peut être accompagné d'experts pour procéder aux vérifications requises;

QUE le fonctionnaire désigné soit autorisé à délivrer des permis et certificats d'autorisation relatifs à ces règlements;

QUE le fonctionnaire désigné soit autorisé à émettre des avis d'infraction et des constats d'infraction au nom de la MRC Avignon en vertu de ces règlements.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

8. Développement économique

8.1. Approbation de contrat – Offre de services pour la gestion des communications du Réseau Mentorat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CMRC-2026-02-11-018

Document déposé :

- MEV MARKETING. *Proposition de services - Réseau mentorat GÎM*. Novembre 2025. 10 pages.

Résolution concernant l'autorisation de signature de la proposition de services de Marie-Ève Verreault relativement aux communications régionales du mentorat

CONSIDÉRANT que le Réseau Mentorat GÎM cherche un ou une partenaire qui pourra prendre en charge le rayonnement du service afin de recruter des mentor.e.s et mentorés.e.s sur le territoire ainsi que maintenir l'engagement des élu.e.s et partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que le Réseau Mentorat GÎM est porté par ses membres et que la MRC Avignon a été désignée afin de mener à terme administrativement cette offre de services;

CONSIDÉRANT l'appel à proposition effectuée, la sélection effectuée et la proposition de services de Marie-Ève Verreault présentée à la MRC Avignon pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis à parts égales entre les 6 cellules ou MRC pour un coût approximatif de 2 485 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- accepte la proposition de services de Marie-Ève Verreault pour une dépense totale n'excédant pas 14 814 \$ et que ledit montant soit facturé à parts égales entre les 6 cellules de mentorat de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- que la dépense pour les cellules Avignon et Bonaventure soit prise à même le financement du Plan commun Avignon-Bonaventure;
- autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Marie-Ève Verreault, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Geneviève Labillois, agente de développement économique

8.2. Autorisation de dépôt d'une demande PAPDE tourisme

CMRC-2026-02-11-019

Résolution concernant une autorisation de dépôt d'une demande PAPDE tourisme

CONSIDÉRANT que Le Programme d'appui aux projets de développement économique – Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions (PAPDE, volet 2) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) vise à soutenir la réalisation d'activités et de projets qui favorisent le développement économique des secteurs stratégiques, des créneaux et pôles d'excellence, des centres et zones d'innovation ainsi que des régions;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté en 2024 la Stratégie de développement touristique Baie-des-Chaleurs, élaborée et mise en œuvre en collaboration avec la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la SDTBDC regroupe diverses activités et projets de mobilisation des acteurs de l'industrie touristique, de développement du secteur touristique et de promotion de la destination touristique Baie-des-Chaleurs, admissibles au PAPDE, volet du MEIE;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- autorise le dépôt d'une demande de financement auprès du MEIE dans le cadre du PAPDE volet 2 pour la réalisation des actions du plan de développement touristique de la Baie-des-Chaleurs;
- s'engage à contribuer à la hauteur de 15 880 \$;
- autorise Aude Buévoz, directrice générale adjointe, à signer les documents de demande de financement et tout autre document relatif à ce dossier.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, MRC Avignon, Mélissa Bélanger, directrice générale adjointe, MRC de Bonaventure, Sabrina David, agente de développement touristique, MRC Avignon, Sabrina Boulanger, agente de développement touristique, MRC de Bonaventure, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8.3. Adoption du Plan commun en développement économique modifié et de la contribution de la MRC

CMRC-2026-02-11-020

Résolution concernant l'adoption du Plan commun en développement économique modifié et de la contribution de la MRC

CONSIDÉRANT que le Programme d'appui aux projets de développement économique – Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions (PAPDE, volet 2) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) vise à soutenir la réalisation d'activités et de projets qui favorisent le développement économique des secteurs stratégiques, des créneaux et pôles d'excellence, des centres et zones d'innovation ainsi que des régions;

CONSIDÉRANT que la MRC a convenu en 2022 d'un Plan commun avec la MRC de Bonaventure et que celui-ci a été renouvelé pour proposition par les équipes des deux MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a, dans le cadre du processus budgétaire en décembre 2025, supporté le dépôt d'une demande au PAPDE en requérant une révision subséquente du plan;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nancy Arsenault
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- adopte le Plan commun en développement économique modifié;
- dépose le plan modifié au MEIE dans le cadre de la demande déposée en décembre 2025 au PAPDE;
- s'engage à contribuer à la hauteur de 43 982 \$ (30 724 \$ EFNA et 13 258 \$ FRR);
- autorise Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Isabelle Bourque, directrice du développement économique, à signer les documents pour mettre en oeuvre la présente décision.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, MRC Avignon, Isabelle Bourque, directrice du développement économique, MRC de Bonaventure, Geneviève Labillois, agente de développement économique, MRC Avignon, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8.4. Approbation de contrat – projet mariculture

CMRC-2026-02-11-021

Résolution concernant l'approbation de contrat Évolution Héroïque – projet mariculture

CONSIDÉRANT le projet portant sur le secteur de la mariculture développé avec l'UQAR et différents partenaires;

CONSIDÉRANT l'engagement par résolution (CMRC-2025-09-10-498) de la MRC dans le projet;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière de 25 000 \$ du programme MEOPAR permettant d'embaucher une ressource spécialisée pour la coordination;

CONSIDÉRANT la recherche de personne pouvant combler le besoin en coordination;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- accepte la proposition de services d'Évolution Héroïque pour une dépense totale n'excédant pas 20 800 \$ (plus les taxes applicables) et que ledit montant soit couvert comme prévu au budget du projet par la subvention de MEOPAR;
- autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

9. Développement territorial et social

9.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations du comité d'analyse

9.1.1. Fonds Boralex

CMRC-2026-02-11-022

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Mme Nancy Arsenault, mairesse de L'Ascension-de-Patapédia se retire pour ce point.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Carrefour jeunesse emploi Avignon Bonaventure	Souper Costa Rica	1 500 \$

Committee for Anglophone Social Action (CASA)	Salon organismes communautaires BDC	2 000 \$
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Programmation semaine de relâche 2026	1 250 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.1.2. Fonds de développement social FLAC

CMRC-2026-02-11-023

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Richard St-Laurent
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Nouveau Regard Gaspésie	Animation de communautés	2 601 \$
Committee Anglophone Social Action (CASA)	Salon organismes communautaires BDC	1 500 \$
Accroche-cœur Centre de pédiatrie sociale	Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon	34 600 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social

9.1.3. Fonds Innergex

CMRC-2026-02-11-024

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Mme Nancy Arsenault, mairesse de L'Ascension-de-Patapédia se retire pour ce point.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Forum petite enfance BDC 2026	5 000 \$
Club de karaté traditionnel Chaleurs	Camp d'entraînement d'été provincial 2026	3 000 \$
Club des 50 ans et plus de Carleton-sur-Mer	Acquisition de tables de billard	4 839 \$
Chambre de commerce et d'industrie BDC	Cellules codéveloppement résilience femmes d'affaires	2 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.1.4. Fonds de soutien aux initiatives culturelles

CMRC-2026-02-11-025

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT le Fonds Entente de développement culturel de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Lucien Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Cinétoile	Film Capitaine et rencontre réalisateur	2 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Frédérique Caissy, agente de développement territorial – Culture et patrimoine, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.2. Autorisation de signature et dépôt - Programme d'entente en patrimoine (PEP)

CMRC-2026-02-11-026

Document déposé :

- Demande initiale - Programme d'ententes en patrimoine 26-27-28.

Résolution concernant l'autorisation de signature et dépôt - Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications a présenté une proposition d'entente en patrimoine visant à soutenir la réalisation d'actions en matière de protection, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT que cette entente est en cohérence avec la politique culturelle de la MRC Avignon qui vise notamment à assurer le lien entre culture, patrimoine et territoire;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit une contribution financière partagée entre le MCC et la MRC selon les modalités déterminées avec les municipalités et les propriétaires privés pour certains volets;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées au programme d'ententes pour l'année financière 2026 ont déjà été adoptées au budget annuel de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

QUE la MRC Avignon confirme son intention de participer au Programme d'ententes en patrimoine du MCC pour les années 2026, 2027 et 2028.

QUE la MRC Avignon s'engage à fournir la contribution financière et organisationnelle requise pour la mise en œuvre des actions prévues à l'entente, correspondant à 40 % du montant total maximal de 714 305 \$, soit 285 722 \$.

Que la MRC Avignon demande la contribution financière au ministère de la Culture et des Communications représentant 60 % soit un montant de 428 583 \$.

QUE la MRC Avignon s'engage à adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal du volet 4.1 destiné aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux.

QUE la MRC Avignon autorise la direction générale à signer tout document nécessaire et à assurer le suivi administratif et financier du programme.

QUE la MRC Avignon mandate l'agent.e de développement culture patrimoine pour coordonner la réalisation des projets inscrits à l'entente.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Frédérique Caissy, agente de développement territorial – Culture et patrimoine

9.3. Résolution concernant une demande au gouvernement du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et aux restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

CMRC-2026-02-11-027

Résolution concernant une demande au gouvernement du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et aux restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

CONSIDÉRANT que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT que ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

CONSIDÉRANT que selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ;
- Au gouvernement du Canada :
- La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays;
- Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques;
- Le rétablissement du processus de traitement simplifié;
- Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté;
- Catherine Blouin, députée de Bonaventure;
- Alexis Deschênes, député de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine-Listuguj.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et l'UMQ

10. Sécurité publique

10.1. Autorisation de signataires et contribution - Cadets 2026

CMRC-2026-02-11-028

Document déposé :

- S.Q. *Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec – Été 2026*. 8 pages.

Résolution concernant la participation de la MRC Avignon au Programme de cadets de la Sûreté du Québec (S.Q.)

CONSIDÉRANT le projet réalisé en 2025 avec le Programme de cadets de la S.Q.;

CONSIDÉRANT que les cadets assurent, entre autres, une présence dans les quartiers et les parcs, répondent aux demandes de renseignements des citoyens et bonifient le travail des patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population;

CONSIDÉRANT la réussite du projet 2025 et l'évaluation positive dressée par les MRC et municipalités;

CONSIDÉRANT l'opportunité de reconduire cette initiative pour 2026;

CONSIDÉRANT la volonté commune des municipalités des MRC Avignon et Bonaventure et de ces dernières de faire une demande pour un nouveau projet qui consiste à l'accueil de 2 cadets dans les postes du secteur Avignon-Bonaventure, soit une dépense répartie de la façon suivante :

- Le coût total pour un cadet s'élève à 17 000 \$
- La S.Q. assume 55 % du coût total, soit 9 350 \$
- Les MRC assument 45 % du coût total, soit 7 650 \$ chacune
- Calcul : 2 cadets X 17 000 \$ = 34 000 \$ X 45 % 15 300 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

QUE la MRC Avignon, par la présente résolution, confirme le besoin de reconduire le projet pour la prochaine année et dépose officiellement une demande d'accueil de 2 cadets à la S.Q. pour 2026.

QUE la MRC Avignon couvre sa partie des frais, soit 7 650\$, à même ses excédents, tel que planifié au budget 2026.

Que M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté à signer tout document et effectuer les suivis pour ce dossier.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. Ressources humaines

11.1. Confirmation d'embauche – Inspection municipale

CMRC-2026-02-11-029

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Geneviève Leblanc

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'inspecteur.trice municipal.e réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée par un comité interne;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Geneviève Leblanc au poste d'inspectrice municipale.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.2. Approbation de la proposition de l'offre de services de SCE – Embauche de la DGA-RAF et du processus de dotation

CMRC-2026-02-11-030

Résolution concernant l'approbation de la proposition de l'offre de services de SCE – Embauche de la DGA-RAF et du processus de dotation

CONSIDÉRANT les divers changements au sein de la MRC (départ à la retraite, changement de direction générale adjointe);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon désire s'adjoindre des services pour l'élaboration et la réalisation de diverses stratégies en recrutement, incluant la rédaction et la publication d'un affichage de poste afin de pourvoir un poste de Direction générale adjointe et responsable administration et finances;

CONSIDÉRANT la proposition de services de SCE – Ressource de collaboration humaine à ce sujet;

CONSIDÉRANT que ladite proposition nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- accepte la proposition de services de SCE au montant de 9 200 \$ et que ce montant soit pris à même le budget 2026 prévu à cet effet;
- autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer ladite proposition et à s'assurer de l'exécution du mandat;
- autorise David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à débiter le processus de dotation pour une embauche au début mai pour le poste de Direction générale adjointe et responsable administration et finances.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

11.3. Changement de poste – agente de développement économique

CMRC-2026-02-11-031

Résolution concernant la réorganisation du département de développement économique – nomination de l'agente de développement économique

CONSIDÉRANT les changements survenus dans l'équipe du département économique au courant de la dernière année;

CONSIDÉRANT les changements dans les programmes supportant le fonctionnement et les projets en développement économique;

CONSIDÉRANT que l'analyse des ressources disponibles à l'interne a fait ressortir l'intérêt d'une membre de l'équipe à devenir « Conseillère aux entreprises », tout en gardant les tâches comme agente de développement économique;

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme la promotion de Geneviève Labillois au poste de « Conseillère aux entreprises ».

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.4. Approbation du processus de dotation d'un poste contractuel d'agent.e de communication - création de contenu et gestion des communautés numériques

CMRC-2026-02-11-032

Résolution concernant l'approbation du processus de dotation d'un poste contractuel d'agent.e de communication - création de contenu et gestion des communautés numériques

CONSIDÉRANT les besoins des planifications, les gains en cohérence et synergies possibles avec une ressource dédiée et spécialisée;

CONSIDÉRANT les dépenses, frais et honoraires importants pour des ressources externes;

CONSIDÉRANT le budget 2026 et les ressources planifiées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- autorise David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à débiter le processus de dotation pour l'embauche d'un.e agent.e de communication - Création de contenu et gestion des communautés numériques.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

12. Divers

13. Correspondance

13.1. Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 11 février 2026. 23 pages.

14. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

15. Levée de l'assemblée

CMRC-2026-02-11-033

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier
Que l'assemblée soit levée.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

Mathieu Lapointe
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer

